



Cahier des Charges 2021

Consultation pour mise en œuvre d'une prestation pour Cambrésis Emploi

« Lutter contre les stéréotypes discriminatoires afin de favoriser l'égalité d'accès aux actions cofinancées par le FSE »

Rédigé le 20/08/2021

Publié le 23/08/2021



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	
1.2 - DUREE DE LA CONSULTATION	
1.3 – DUREE PREVISIONNELLE DE LA PRESTATION	
1.4 – CONTEXTE DE LA CONSULTATION	
ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES DE LA CONSULTATION	6
ARTICLE 3 : CONDITIONS D’EXÉCUTION DES PRESTATIONS	6
3.1 – CONTENU DETAILLE DE LA PRESTATION	
ARTICLE 4 : NATURE DES DROITS ET OBLIGATIONS	8
4.1 – SUIVI DE L’OPERATION	
4.2 – BILAN D’EXECUTION FINAL	
4.3 – VISITE SUR PLACE ET CONTROLE DU SERVICE FAIT	
4.4 – CONSERVATION ET PRESENTATION DES PIECES RELATIVES A L’OPERATION	
ARTICLE 5 : PRIX DE LA PRESTATION	9
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	10
ARTICLE 7 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES	10
7.1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET ATTESTATIONS	
7.2 – MEMOIRE TECHNIQUE	

PREAMBULE

Cambrésis Emploi conventionne, conformément à ses statuts, avec des opérateurs (prestataires) pour la mise en place

- d'actions de formations individuelles ou collectives,
- de modules spécifiques,
- d'actions ayant attiré au thème de la mobilité,
- d'actions spécifiques nécessaires dans le cadre du parcours d'insertion durable, et,
- de tous types d'actions en lien avec la montée en qualification et / ou le retour à l'emploi.

Le financement apporté par Cambrésis Emploi correspond à celui d'une prestation (coût pédagogique, soit 100% d'un nombre d'heures à définir * taux horaire, et frais annexes liés).

Au cas échéant, les frais annexes liés correspondent à des dépenses nécessaires au déroulé et à la réalisation de la prestation, mais accessoires, qui n'existeraient pas indépendamment de la prestation elle-même.

Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dont le projet global est la montée en qualification et/ou l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Cambrésis Emploi s'adresse à un public domicilié sur le territoire du Cambrésis.

Les actions de Cambrésis Emploi font partie intégrante de la programmation de l'association OCAPLIE, Organisme Intermédiaire, délégataire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen (FSE) pour plusieurs Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dont celui du Cambrésis.

Cambrésis Emploi intervient pour le financement d'une prestation clairement définie avant son commencement (nombre d'heures à réaliser et à justifier * tarif horaire préalablement défini), et éventuellement de frais accessoires et / ou annexes (garde d'enfants, mobilité, achat de matériel, frais d'inscription, de scolarité et de concours, etc.)

Il est précisé que les paiements de prestation se font uniquement par Cambrésis Emploi auprès d'organismes et de structures.

Les référents du PLIE accompagnent les participants de façon individualisée en mettant en place des étapes constitutives du parcours visant à lever :

- les freins professionnels à l'emploi lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ;
- les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition de compétences de base, d'aide à la mobilité, de garde d'enfants, etc., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante sur le territoire et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Chaque année des personnes susceptibles d'être exclues du marché du travail, bénéficient d'un parcours avec des référents par le biais d'un suivi renforcé et individualisé permettant de lever leurs freins.

Co-financé par l'axe 3 « Emploi et Inclusion » du Programme National Européen 2014/2020 du Fonds Social Européen, les actions menées par le PLIE doivent respecter des principes transversaux : l'absence de discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes, et le développement durable. Cela se traduit par notre capacité à proposer des actions concrètes et d'évaluer leurs impacts.

La discrimination est fondée sur l'intolérance et le refus de la différence, et conduit à l'inégalité des chances d'accès à l'inclusion durable. Ces discriminations et inégalités sont multiples, cela consiste à un traitement défavorable appliqué à certaines personnes en raison notamment, de leur origine raciale, de leur sexe, de leur handicap ou encore de leur lieu de résidence, etc.

Le projet global du PLIE étant la montée en qualification et/ou l'accès à l'emploi durable des participants du PLIE, les prestations financées par Cambrésis Emploi sont des outils de lutte contre l'exclusion du marché du travail et lutte contre les discriminations.

Article 1 : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet de la consultation

Le principe de non-discrimination et d'égalité des chances est dans l'ADN des PLIE, il se vit au quotidien puisque qu'ils ont pour objet de donner l'accès à l'emploi aux personnes susceptibles d'exclusion du marché du travail. La promotion des publics vulnérables auprès des entreprises, et l'accès à la formation, au logement, ou encore à la santé... sont au cœur de l'offre de services des PLIE.

Pour autant l'impact des actions menées par les PLIE ne sont pas toujours visibles et facilement quantifiables.

L'action, dans laquelle s'inscrit la présente consultation, vise à la valorisation des actions menées par le PLIE au travers de courtes vidéos « témoignages » de participants, d'entreprises, d'acteurs de l'insertion socio-professionnelle, ou de professionnels de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ces vidéos seront diffusées au grand public, acteurs socio-économique, partenaires institutionnels, etc. par le biais notamment des réseaux sociaux.

L'objectif est double

- Lutter contre les stéréotypes/préjugés en valorisant des actions favorisant l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi et/ou aux droits financées par le Fonds Social Européen
- Favoriser l'entrée en parcours de populations susceptibles de renoncement par crainte d'être discriminées ou victimes de préjugés

1.2 - Durée de la consultation

La présente consultation est organisée du **lundi 23 août 2021 au lundi 13 septembre 2021 minuit** (date limite de réception des réponses par Cambrésis Emploi par mail ou par courrier, cachet de la poste faisant foi).

1.3 - Durée prévisionnelle de la prestation

La prestation devra être réalisée sur une période comprise entre le 14 septembre 2021 et le 31 décembre 2021 inclus.

1.4 – Contexte de la consultation

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE ont été mis en place pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire.

La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés, etc., ou toute autre personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle) avec un accompagnement renforcé des participants.

Cambrésis Emploi est membre d'OCAPLIE, Organisme Intermédiaire délégataire d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) FSE « pour l'emploi et l'inclusion en métropole » 2014-2020 et son Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

L'objectif final de tout parcours PLIE est l'accès et le maintien dans l'emploi durable des personnes accompagnées. Le dispositif PLIE porté par l'association Cambrésis Emploi est un dispositif territorial couvrant l'arrondissement de Cambrai, soit 116 communes.

Le suivi des parcours des participants est réalisé par une équipe de référents (cinq en 2020). La traçabilité de l'accompagnement est assurée au moyen de la base de données UP VIESSION. A titre indicatif, le PLIE du Cambrésis accompagne environ 400 participants par an.

La réponse à la présente mise en concurrence s'inscrit dans le cadre suivant du Programme Opérationnel National FSE :

- Axe n°3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »
- Objectif thématique n°3.9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »
- Priorité d'investissement n°3.9.1 « L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »
- Objectif spécifique n°3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi »

Le fait que cette prestation bénéficie d'un financement FSE implique que le prestataire se voit soumis aux mêmes obligations que celles liées au bénéfice d'une subvention FSE sur plusieurs points détaillés à la suite. A ce titre, le prestataire s'engage à respecter les obligations suivantes :

1.4.1 - Publicité

Toute communication ou publication du prestataire concernant la prestation objet de la présente convention, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner la participation du Fonds Social Européen (FSE).

Le prestataire s'engage

- à indiquer la participation financière du FSE à tous les organismes associés à la mise en œuvre de la prestation,
- à informer chaque participant de la participation financière du FSE à la prestation dont ils bénéficient,
- à s'assurer que tous les courriers abordant le sujet de la prestation font expressément référence à la participation du FSE, et que toute publication relative à la prestation définie fait mention explicite de la participation du FSE.

Le prestataire s'engage à appliquer les éléments constitutifs de la publicité de la participation financière du FSE. Sur tout document ou support de communication relatif à la prestation, (plaquette, brochure, affiche, rapport, compte-rendu, etc.), le prestataire est tenu d'apposer sur tous les supports utilisés dans le cadre de la prestation les trois éléments suivants :

- le drapeau européen avec en-dessous ou à côté la mention « Union européenne » ;
- le slogan « L'Europe s'engage en Hauts de France avec le Fonds social européen » ;
- la mention « [Descriptif/dénomination de la prestation, de l'action et/ou du projet] est cofinancé(e) par l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel national « Emploi et inclusion » FSE 2014/2020. Ces différents logos ainsi que l'emblème de l'Union (drapeau) sont disponibles sur le site internet fse.gouv.fr. Ils sont à utiliser en complément de l'emblème européen. En conséquence, le prestataire doit faire figurer sur ses supports le logo slogan « L'Europe s'engage en Hauts de France » et l'emblème européen (drapeau) dans tous les cas.

Les outils destinés à faciliter l'obligation du prestataire de publicité et d'information sont élaborés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il est possible de télécharger les logos permettant de respecter l'obligation de publicité à l'adresse <http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

1.4.2 - Respect des politiques communautaires

Les prestataires s'engagent à respecter les règles et priorités des politiques communautaires qui lui sont opposables, notamment les règles de concurrence et d'encadrement des aides publiques aux entreprises et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2 : Pièces contractuelles de la consultation

Les pièces contractuelles de la consultation sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- Le présent cahier des charges,
- Le devis présenté par le prestataire.

Pour être recevable, l'offre devra être établie à l'attention de Cambrésis Emploi et respecter les conditions et formes suivantes :

- le libellé ou l'intitulé, et le type de la prestation prévue,
- le détail précis des dépenses proposées (intitulé, quantité, prix unitaire), notamment dans le cas de frais annexes à la prestation principale,
- **les prix unitaires et les volumes à réaliser et à facturer, nous vous précisons que le prix comprendra :**
 - **votre expertise de vidéaste dans la rédaction des scénarii,**
 - **votre expertise dans le cadre de la réglementation notamment liée au droit à l'image**
 - **les temps et matériels nécessaires à la production de vidéos**
 - **les temps et matériels post-production (montage et habillage).**
 - **Les déplacements. Ils sont susceptibles d'intervenir à l'échelle des territoires suivants :
Audomarois, Calais, Boulonnais, Cambrésis, Artois, Ternois.**
- la période prévisionnelle de réalisation de la prestation,
- le numéro de SIRET du prestataire,
- le numéro d'agrément d'organisme de formation le cas échéant,
- le montant total de l'offre proposée hors taxes et toutes taxes comprises,
- le taux de TVA applicable au cas échéant, ou mention de non assujettissement à la TVA,
- les coordonnées exactes (postales, téléphoniques, et adresse de courriel) du prestataire potentiel,
- le logo du prestataire potentiel le cas échéant,
- le cachet du prestataire potentiel, et la signature d'un de ses responsables l'engageant,
- la date d'établissement de l'offre,
- la durée de validité de l'offre à compter de sa date d'établissement.

Article 3 : Conditions d'exécution des prestations

3.1 – Contenu détaillé de la prestation

Cette action consiste à la réalisation de vidéos « témoignages » de 3 à 4 minutes par un ou une vidéaste professionnel-le dont le sujet est en lien avec le principe de non-discrimination.

Les thématiques proposées sont notamment :

- La diversification des choix professionnels des métiers susceptibles d'être frappés de stéréotypes de genre (femme dans un métier perçu comme masculin, et homme dans un métier perçu comme féminin)
- L'accès à l'emploi des réfugiés/ personnes issues de l'immigration notamment dans des secteurs en tension
- L'apprentissage des publics adultes (lien possible avec les personnes en situation de handicap) - Les initiatives citoyennes des habitants des QPV
- L'intégration de personnes en situation de handicap dans des filières professionnelles susceptibles d'être frappées de stéréotypes (le handicap dans le BTP par exemple)

- La monoparentalité des personnes ayant un métier avec des horaires décalés ou atypiques - La mobilité en secteur rural
- L'aptitude aux postes physiquement contraignants des personnes en seconde partie de carrière
- L'inclusion durable de personnes ayant fait l'objet d'une interruption de carrière
- L'intégration intergénérationnelle, les apports des jeunes dans une équipe expérimentée
- L'usage des outils digitaux / nouvelles technologies par des personnes en seconde partie de carrière
- Les personnes en situation d'illettrisme ayant un parcours de qualification

Chaque vidéo peut être un témoignage de parcours réussis ou de partenariats efficaces avec des acteurs, notamment des entreprises.

Les contenus pourront être concertés avec des groupes de participants identifiés par le PLIE.

L'identification des lieux de tournage et la préparation des témoins en amont seront à la charge du PLIE.

Le/la vidéaste assurera les prises de vues ainsi que le montage et l'habillage vidéo conformément aux indications du PLIE. Une charte graphique pourra être proposée par le ou la vidéaste. Le format mini websérie est possible.

Le devis est attendu « en forfait tout compris » pour 1 vidéo, ce projet commun avec d'autres PLIE de territoire proches est susceptible de porter sur 3 vidéos. Dans cette perspective, le prestataire est susceptible de se déplacer sur les territoires suivants : Audomarois, Calaisis, Boulonnais, Cambrésis, Artois, Ternois.

Le contenu est donné à titre indicatif. Il est tout à fait possible d'élargir celui proposé ou, au contraire de le conserver.

Nous estimons que ces thèmes sont sensibles et peuvent heurter les personnes. Il est important que le prestataire prenne en compte cette notion afin d'adapter son approche.

Lutter contre les stéréotypes discriminatoires afin de favoriser l'égalité d'accès aux actions cofinancés par le FSE

↳ Cambrésis Emploi souhaite la réalisation de vidéos « témoignages » de 3 à 4 minutes, traitant des luttes contre les discriminations et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

↳ **L'offre devra indiquer le prix des prises de vues ainsi que le montage et l'habillage vidéo. De plus, le devis est attendu « en forfait tout compris » pour 1 vidéo.**

↳ Le calendrier de prestation sera défini d'un commun accord avec Cambrésis Emploi après validation de l'offre.

3.1.1 – Objectifs recherchés

Les objectifs recherchés sont :

- Lutter contre les stéréotypes/préjugés en valorisant des actions favorisant l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi et/ou aux droits financés par le Fonds Social Européen
- Favoriser l'entrée en parcours de populations susceptibles de renoncement par crainte d'être discriminées ou victimes de préjugés

3.1.2 – La plus-value recherchée dans le cadre d'un accompagnement PLIE

Le caractère innovant peut consister en une proposition d'action nouvelle, inexistante sur le territoire du PLIE ou encore une proposition d'action existante mais avec une approche novatrice sur le territoire du PLIE. Le caractère innovant sera, dans tous les cas clairement explicités et s'appréciera par rapport aux actions du droit commun.

Chaque prestation doit obligatoirement établir de quelle façon elle favorise l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les propositions de prestation mettront l'accent sur la lutte contre toutes les formes de discriminations.

L'accompagnement PLIE se situe dans une démarche globale de développement durable.

Chaque proposition doit faire apparaître clairement les délais de réalisation de l'offre.

3.1.3 – Les modes opératoires attendus

- Un conventionnement sera mis en place entre Cambrésis Emploi et le prestataire retenu.
- Prévoir un démarrage de la prestation à compter de mi-septembre et avant le 31 décembre 2021.
- Les vidéos devront être montées, habillées et facturées au plus tard le 31 décembre 2021.

Article 4 : Nature des droits et obligations

4.1 – Suivi de la prestation

Cambrésis Emploi sera l'interlocuteur privilégié du prestataire. Des échanges fréquents et réguliers sur les actions à mener ainsi que sur l'avancée du travail seront programmés.

Cambrésis Emploi se réserve le droit à tout moment de solliciter le prestataire pour un visionnage des vidéos en l'état.

Cambrésis Emploi se réserve le droit d'apporter ses conditions et remarques sur les vidéos. Dans ce cas, le prestataire devra les prendre en considération afin d'apporter les changements souhaités.

4.2 – Bilan d'exécution final

Le règlement de la participation de Cambrésis Emploi interviendra au terme de la réalisation des vidéos, sous réserve de la transmission avant le 31 décembre 2021 :

- **des vidéos montées, habillées et conforme aux exigences de Cambrésis Emploi ;**
- **de la facture émise par le prestataire.**

La facture sera établie à l'ordre de Cambrésis Emploi et fera apparaître

- le libellé ou l'intitulé, et le type de la prestation réalisée,
- le détail précis des dépenses facturées (intitulé, quantité, prix unitaire), notamment dans le cas de frais annexes à la prestation principale,
- les prix et le détail descriptif des frais accessoires liés, facturés le cas échéant,
- les prix unitaires et les volumes réalisés, facturés,
- la période de réalisation de la prestation,
- le nom des participants du PLIE du Cambrésis,
- le numéro de SIRET du prestataire,
- le numéro d'agrément d'organisme de formation le cas échéant,
- le montant total de la facture hors taxes et toutes taxes comprises,
- le taux de TVA applicable au cas échéant, ou mention de non assujettissement à la TVA.

Si des sommes ont été indûment versées au prestataire ou lorsqu'une procédure de recouvrement est justifiée au regard des conditions de réalisation de la prestation, le prestataire s'engage à verser à Cambrésis Emploi, dans les conditions et à la date d'échéance fixés, les montants concernés.

4.3 – Visite sur place et contrôle du service fait

Le prestataire s'engage à accorder un droit d'accès aux agents de Cambrésis Emploi ou à toute personne désignée par Cambrésis Emploi, aux représentants de l'Etat et de toute instance communautaire, pour tout contrôle de l'exécution de la présente prestation, tant sur un plan pédagogique que sur un plan financier.

Le prestataire est informé qu'il est assujéti le cas échéant aux visites sur place en cours d'exécution, et qu'il a l'obligation de tenir à disposition de toutes autorités habilitées l'ensemble des pièces justificatives relatives à la réalisation des prestations réalisées financées par Cambrésis Emploi, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme opérationnel FSE en cours. Le prestataire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation et de résultat et participe en tant que de besoin aux travaux d'évaluation du programme opérationnel FSE.

En cas de contrôle, le prestataire s'engage à mettre à disposition des autorités de contrôles toutes les pièces requises par celles-ci, tant durant la réalisation de la prestation qu'à la fin de celle-ci ou encore ultérieurement, et notamment :

- les documents collectifs et/ou individuel(s) ;
- le(s) article(s) de presse éventuel(s) ;
- les plannings et horaire de la prestation ;
- les listes d'émargement biquotidiennes originales des participants du PLIE du Cambrésis, en centre et en milieu professionnel ;
- l'identité, le curriculum vitae, les diplômes et planning des intervenants ;
- les conventions conclues avec les milieux professionnels accueillant les participants ;
- les comptes rendus d'évaluation et de positionnement,
- les comptes rendus mensuels et finaux,
- les décomptes mensuels et finaux,
- les pièces relatives à la location de locaux et des matériels nécessaires pour la mise en œuvre de la prestation,
- les attestations de souscription des assurances.

Ce contrôle peut conduire le cas échéant à

- des préconisations d'ordre administratif et/ou de gestion,
- un remboursement total ou partiel du financement de Cambrésis Emploi, du fait du constat d'une exécution non conforme aux stipulations conventionnelles.

4.4 – Conservation et présentation des pièces relatives à la prestation

Le prestataire s'engage à fournir toutes les données détaillées demandées par Cambrésis Emploi, ou de tout organisme externe ou personne physique mandatée par Cambrésis Emploi ou toute autre instance nationale de l'Etat ou communautaire habilitée, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Il tient à la disposition de Cambrésis Emploi l'ensemble des documents originaux, notamment comptables, ou dans des cas exceptionnels dûment justifiés, les copies certifiées conformes des documents originaux relatifs à la prestation, jusqu'au 31 décembre 2024, date indicative.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par Cambrésis Emploi ou de tout organisme externe ou personne physique mandaté par Cambrésis Emploi ou toute autre instance nationale de l'Etat ou communautaire habilitée.

Sur simple demande, il produira tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité de l'opération, des dépenses encourues et des ressources perçues.

Le montant du financement peut être corrigé à l'issue de l'examen de ces pièces et amener Cambrésis Emploi à solliciter le reversement par le prestataire des sommes indûment perçues, s'il est établi que celui-ci a omis de présenter l'ensemble des pièces justificatives initialement demandées par Cambrésis Emploi.

Article 5 : Prix de la prestation

Les prestations faisant l'objet de la présente mise en concurrence seront réglées sur la base du prix unitaire aux quantités de prestations réalisées.

Le prix ou coût unitaire de la prestation est réputé comprendre :

- la réalisation de la prestation elle-même (pour rappel : 3 vidéos montées et habillées);
- l'ensemble des frais nécessaires à l'accomplissement des prestations (administratifs, techniques, frais de missions, etc.) ;
- toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ;
- frais annexes (matériel, consommables, etc.).

Le prix principal pourra éventuellement être complété de frais accessoires liés, non proportionnels en montant au nombre d'heures réalisées, préalablement définis précisément, et indispensables à la réalisation de la prestation.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués selon les critères et pondérations suivantes :

- 1- **Prix** : critère de pondération de **20%**
- 2- **Contenu et modalités** critère de pondération de **40%**
 - Pertinence du contenu de l'action
 - Pertinence des modalités préconisées en termes de calendrier, durée, fréquence
 - Pertinence des modalités préconisées en termes de méthodes et outils
 - Pertinence des moyens mis en œuvre par le prestataire : compétences des intervenants, salle, matériels
 - Pertinence de la proposition au regard de l'accessibilité et la proximité
- 3- **Suivi et évaluation de l'action** critère de pondération de **30%**
 - Pertinence en termes de suivi de l'action
 - Pertinence en termes d'évaluation de l'action par rapport aux objectifs fixés, à la mesure des résultats et des impacts
- 4- **Innovation** critère de pondération de **10%**
 - Caractère innovant de l'action proposée

Article 7 : Modalités de remise des offres

Les candidats sont invités à transmettre leur proposition à Cambrésis Emploi **au plus tard le 13 septembre 2021 à minuit (par mail ou par courrier, cachet de la poste faisant foi),**

- **par courrier**, à l'adresse suivante :

CAMBRESIS EMPLOI - Espace Cambrésis - 14, rue neuve – BP 70318 - 59404 CAMBRAI Cedex,

- **et/ou par courriel**, à l'adresse suivante : nmartinache@cambresis-emploi.fr.

L'offre déposée par le candidat devra être composée à minima des pièces et informations suivantes :

7.1. Fiche de renseignements et attestations concernant la situation juridique de l'entreprise.

- Dénomination commerciale du candidat.
- Identité du Responsable légal justifié par le Kbis ou tout autre document équivalent.
- Nom de la ou des personnes en charge du suivi du dossier.
- Adresse, téléphone, courriel.
- Attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales en date du 31 octobre 2020.
- Attestation de la compagnie d'assurance confirmant que le candidat est à jour de ses cotisations.

7.2. Un mémoire technique permettant de juger les offres sur la base des critères de sélection indiqués dans la présente consultation.

Cette proposition technique devra impérativement comporter à minima les éléments suivants :

- ✓ Un descriptif technique, dans lequel le candidat exposera sa compréhension de la prestation souhaitée et la manière dont il entend la mettre en œuvre ;
- ✓ Les noms et curriculum vitae des personnes pressenties pour la mission au sein de l'organisme candidat ;
- ✓ L'expérience des intervenants présentant leurs compétences et références dans les domaines concernés.